

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse****Extrait du registre des délibérations du comité syndical.****Séance du Mardi 13 décembre 2022****N° 887** | **2022****Objet : Modification de l'organigramme**

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	3	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	5
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	9	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	9	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 11	Total des suffrages exprimés : 17		

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à dix-sept heures trente à l'hôtel du Département (salle Boissy d'Anglas, Quartier la Chaumette, 07000 PRIVAS), et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 30 novembre 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit (également accessible en visioconférence au lien suivant https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_NWJjODYzZDAtdMDY1NS00ZGFkLTlkZGQzMmU3MzJjZDFhNDlm%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22c7509d05-69c7-4283-b1fd-5aa1c9a295a6%22%2c%22Oid%22%3a%22276587ce-0900-4930-a05b-955353c60523%22%7d), sous la présidence de son Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (11 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde-Plantier (en visioconférence), Madame Christelle Reynaud (en visioconférence), Laetitia Bourjat (en visioconférence), Anne Chantreau (en visioconférence),
Messieurs : Marc-Antoine Quenette, Emile Louche (en visioconférence)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Marie-Pierre Chaix (donne pouvoir à Pascale Borde-Plantier), Nadège Vareille (donne pouvoir à Laetitia Bourjat), Fanny Flottes (donne pouvoir à Christelle Reynaud)
Messieurs : Dominique Bresso (donne pouvoir à Emile Louche), Ali-Patrick Louahala (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette),

Etaient présents sans voix délibérative:1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Corinne Ponsard et Caroline Emanerda (parents d'élèves membres du collectif « les amis du conservatoire » de Lamastre)

Messieurs :

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant, Chantal Rouvière (en visioconférence), Elisabeth Charron, Valérie Cordin, Catherine Cenni, Hélène Sauvat, Nicole Ciaparra, Catherine Girard, Nathalie Rocca, Martine Duethe
Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani, Patrick Vigouroux, Jean-Louis Cenni, Valéry Imbernon, Jean-Baptiste Biousse

Etaient absents ou excusés :1. *Elus du comité syndical :*

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Martine Roumezy, Christelle Busset, Véronique Chaize, Barbara T...
 Messieurs : Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Alain Deffes, Patrick Otagne
 Feroussier,

Secrétaire de séance : Pascale Borde-Plantier

Objet : Modification de l'organigramme

Le comité syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du 4 juillet 2027 relative à la réorganisation interne et territoriale de l'établissement et l'adoption d'un nouvel organigramme
- l'avis rendu par le Comité Technique Paritaire du 15 novembre 2022
- le projet d'organigramme annexé.

Entendu l'exposé du Président Marc-Antoine QUENETTE précisant l'objet de cette délibération :

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical la modification de l'organigramme de l'établissement. L'organigramme est utile pour présenter en interne, comme en externe, l'organisation de la structure. Il est le schéma des relations hiérarchiques et fonctionnelles de la collectivité. L'organisation de la gestion administrative, du siège notamment, nécessite des modifications. L'articulation et la gestion administrative et pédagogique doivent s'adapter à la gestion de la dissolution du Syndicat Mixte.
- Ainsi, afin de faciliter le suivi de l'inventaire et anticiper l'archivage de tous les documents administratifs en place dans les antennes, les secrétaires d'antenne sont à rattacher hiérarchiquement au Directeur de la conduite des changements et de la gestion financière (précédemment rattachées au Directeur administratif et financier).
- De plus, la mission du Chargé aux études arrive à son terme, pour raisons médicales. Le travail relatif aux projets pédagogiques sera désormais porté par les intercommunalités, en lien avec les responsables d'antennes du territoire. Pour cette dernière année, l'organisation et le suivi des projets pédagogiques sera mené par les responsables d'antennes avec la direction du Syndicat Mixte.
- Lors de la séance du 15 novembre 2022, les membres du Comité Technique Paritaire ont rendu des avis unanimement favorables.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
 - o D'APPROUVER la modification de l'organigramme du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. »

Après en avoir délibéré par :

17 vote(s) « POUR »

0 vote(s) « CONTRE »

0 abstention(s)

- o APPROUVE la modification de l'organigramme du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse..

Pour extrait certifié conforme,



Le Président du Syndicat Mixte.